

## PISCINE ET ECOLE AMIARD : LES APPELS D'OFFRES

### Extraits du compte-rendu de la séance du 23 juin

#### ■ UTILISATION DES MODES DE PAIEMENT MODERNES SUR LES DIFFERENTES REGIES DE RECETTES DE LA COMMUNE.

Il est proposé l'utilisation des paiements alternatifs suivants : la carte bancaire et le prélèvement automatique, pour les régies de recettes des secteurs scolaire, socio-éducatif, culturel et de la petite enfance.

**Unanimité**

#### ■ COMPTES ET BILAN DE LA SEMINOC. RAPPORT D'ACTIVITES 2004.

L'ensemble des documents présentés témoigne d'une gestion saine et rigoureuse et d'une parfaite adéquation avec l'objectif fixé : l'augmentation de l'offre de logements de qualité aux Nocéens.

**Pour : 35**

#### ■ MISE EN CONFORMITE ET EXTENSION DE LA PISCINE PLEIN-SOLEIL. APPEL D'OFFRES OUVERT.

Un cahier des charges a été rédigé en vue de la mise en conformité et l'extension de la piscine Plein-Soleil. Une consultation a été lancée par appel d'offres ouvert en mars 2005. Cette procédure n'a pu aboutir faute de réponses satisfaisantes des entreprises. Une nouvelle consultation a été lancée le 29 avril 2005.

La commission d'appel d'offres a établi un classement des offres pour chaque lot.

Les entreprises suivantes présentent les propositions économiquement les plus avantageuses :

- lot n° 1 : entreprise GENETON pour un montant de 349 005,09 € TTC
- lot n° 2 : entreprise PRS pour un montant de 39 955,97 € TTC
- lot n° 3 : entreprise France SOLS pour un montant de 295 082 € TTC
- lot n° 4 : entreprise MODULOBAT pour un montant de 64 447,66 € TTC
- lot n° 5 : entreprise LA SAP pour un montant de 10 933,29 € TTC
- lot n° 6 : entreprise BERNARD SIMON pour un montant de 82 537,15 € TTC
- lot n° 7 : entreprise IMATEC pour un montant de 162 467,75 € TTC
- lot n° 8 : entreprise AM3 Nouvelle Dimension pour un montant de 12 055,68 € TTC
- lot n° 9 : entreprise CICO pour un montant de 37 408,28 € TTC

L'équipement restera ouvert pendant l'été, les travaux seront réalisés à la rentrée de septembre.

**Pour : 37 - Contre : 1**

#### ■ TRAVAUX RELATIFS AU BAIL D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE. MARCHE SUITE A APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX.

Le marché d'entretien de la voirie communale est arrivé à échéance. Une consultation a donc été réalisée par appel d'offres ouvert.

L'analyse des offres a révélé qu'aucune des entreprises ne répondait de façon satisfaisante à l'ensemble des critères de sélection des offres. La commission a donc décidé de ne pas attribuer le marché. Une procédure de marché négocié sans publicité et avec mise en concurrence, a donc été lancée avec les six entreprises qui avaient répondu à l'appel d'offres. L'offre de l'entreprise Jean Lefebvre s'est révélée être celle qui répondait le mieux aux critères de sélection et était économiquement la plus avantageuse pour un montant de 177 908,05 €.

**Pour : 37 - Contre : 1**

#### ■ AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE LOUIS AMIARD. APPEL D'OFFRES.

Un cahier des charges a été rédigé en vue de la construction d'un

restaurant et d'un office de réchauffage dans le groupe scolaire Louis Amiard pour un appel d'offres ouvert.

Il s'agit d'un marché alloti en dix lots pour une estimation globale de 974 000 € TTC.

La commission d'appel d'offres a établi un classement des offres pour chaque lot.

Les entreprises suivantes présentent les propositions économiquement les plus avantageuses :

- lot n° 1 : entreprise GENETON pour un montant de 389 897,70 € TTC
- lot n° 2 : entreprise ROQUIGNY SAS pour un montant de 18 098,42 € TTC
- lot n° 3 : entreprise SERRURERIE MARQUES ALUMINIUM pour un montant de 82 507,26 € TTC
- lot n° 4 : entreprise BERNARD SIMON pour un montant de 112 168,81 € TTC
- lot n° 5 : entreprise BOSIO pour un montant de 26 675,58 € TTC
- lot n° 6 : entreprise CICO pour un montant de 106 895,25 € TTC
- lot n° 7 : entreprise MODULOBAT SAS pour un montant de 28 786,52 € TTC
- lot n° 8 : entreprise ELIEZ SA pour un montant de 39 015,38 € TTC
- lot n° 9 : entreprise DSO pour un montant de 38 134,82 € TTC
- lot n° 10 : entreprise PRIGENT pour un montant de 59 539,87 € TTC

Les travaux devront débiter au mois de juillet prochain.

**Pour : 37 - Contre : 1**

#### ■ ACQUISITION DE TROIS PARCELLES DE TERRAIN NON BATIES A NEUILLY-SUR-MARNE.

Le 4 mars 2005, la commune a été saisie d'une demande d'acquisition de biens soumis au droit de préemption urbain. Cette offre porte sur trois terrains non bâtis cadastrés :

- Section AP n° 47, Les Trous d'une superficie de 289 m<sup>2</sup> hors POS : 1982 €
- Section AP n° 63, chemin des Princes d'une superficie de 909 m<sup>2</sup> hors POS : 6 929 €
- Section AB n° 80, 217, rue Paul et Camille Thomoux d'une superficie de 278 m<sup>2</sup>, zone UI du POS : 4 238 €

**Pour : 37**

#### ■ DIMINUTION DES CREDITS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE. PROTESTATION DU CONSEIL.

**Pour : 34 - Contre : 1**

#### ■ TARIFS DES RESTAURANTS SCOLAIRES, CENTRES DE LOISIRS PRIMAIRES ET MATERNELS, ACCUEIL EN GARDERIES MATERNELLES ET REPAS DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

**Unanimité**

#### ■ PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DE NEUILLY-SUR-MARNE. ANNEE SCOLAIRE 2004/2005.

La participation annuelle qui sera demandée aux communes de résidence pour chaque enfant scolarisé à Neuilly-sur-Marne s'élève à :

- 840,37 € par élève en élémentaire
  - 1 203,20 € par élève en maternelle
- à l'exception des communes pour lesquelles un accord particulier serait intervenu.

**Unanimité**

#### ■ CONVENTION CULTURELLE DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL.

**Unanimité**

**La prochaine séance aura lieu le 15 septembre à 21 h**

Les annonces concernant les marchés publics locaux en cours sont publiées sur le site Internet de la mairie et sur le panneau d'affichage à l'entrée de la mairie.